

*Application Des Normes Du Développement Durable Dans Une
Entreprise De Production De L'eau Minérale En République
Démocratique Du Congo. Cas De Swissta*
*[Application Of Sustainable Development Standards In A
Mineral Water Production Company In The Democratic
Republic Of The Congo. Case Of Swissta]*

*Nsiona Kanda Marley, *Lulendo Babela Joël, *Elongo Agata Grace, *Mulumba wa Mulumba Serge

*Chercheurs au Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH)

Kinshasa / République Démocratique du Congo

Auteur correspondant : Mulumba wa Mulumba Serge. E-mail : pfsergemulumba@gmail.com ; Tel : +243990711862



Résumé : La responsabilité sociétale est un concept proposant l'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les activités des entreprises et ses parties prenantes. Publiée en 2010 par l'Organisation internationale de normalisation « ISO », la norme ISO 26000 donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable, de manière éthique et transparente, de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société.

Les traitements autorisés dans la production de l'eau minérale incluent la séparation de constituants instables, qui ne peuvent être effectués que si la minéralisation de l'eau n'est pas modifiée dans ses constituants essentiels qui lui confèrent ses propriétés. Les normes du développement durable dans la production de l'eau minérale « Swissta » font référence aux facteurs de composition et de qualité, l'hygiène, le conditionnement, l'étiquetage, le packaging ainsi que les critères de choix d'une eau minérale par les particuliers.

Mots-clés : Normes, développement, durable, eau minérale, Swissta, RDC.

Abstract: Societal responsibility is a concept proposing the integration of social, environmental and economic concerns into the activities of companies and stakeholders. Published in 2010 by the International Organization for Standardization "ISO". The ISO 26000 standard gives guidelines to companies and organizations to operate in a socially responsible, ethical and transparent manner, in order to contribute to good health and well t-to be from the company.

Treatments permitted in the production of mineral water include separation of unstable constituents, which can only be carried out if the water is not modified in its essential constituents that give it its properties. The sustainable development standards in the production of Swissta mineral water refer to factors of composition and quality, hygiene, packaging, labelling, packaging as well as the criteria for choosing a mineral water by individuals.

Keywords: Standards, development, sustainable, mineral water, Swissta, DRC.

1. Introduction

La République Démocratique du Congo dispose des ressources hydriques les plus abondantes en Afrique. Les eaux de surface de la RDC représentent environ 52% des réserves en eau de l'Afrique, tandis que les réserves du pays représentent 23% des ressources hydriques renouvelables du continent. La RDC jouit également d'une autonomie considérable en eau, avec 70% de ses ressources actuelles en eau renouvelable (estimées à 1 283km³/an) provenant des précipitations sur le territoire national. Elle a un des réseaux hydrographiques les plus étendus au monde, totalisant plus de 20 000 kilomètres de rives. Couvrant environ 86 080 km², les lacs et les rivières comptent pour 3,5% de la superficie du pays (ANAPI, 2021).

Les ressources en eau du pays sont les eaux de surface d'environ 52% des réserves en eau de l'Afrique et les eaux souterraines (dont les nappes phréatiques) et les sources, dont la population congolaise dépend en grande majorité. Les nappes phréatiques représentent 47% des eaux de surface (ANAPI, 2021).

En dépit de ses ressources hydrologiques les plus importantes en Afrique, la RDC s'efforce de relever un défi majeur dans le sous-secteur de l'eau : augmenter le faible taux d'accès à l'eau potable de sa population rapidement grandissante, dont seule la moitié (50,4% en 2020) a accès à l'eau potable (ANAPI, 2021).

Dans le secteur de production de l'eau minérale, la décennie 1980 a été marquée par la prise de conscience que satisfaire l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise constituait un élément stratégique. Cette satisfaction ne repose plus maintenant seulement sur la publication d'informations économiques et financières satisfaisants les actionnaires, mais aussi sur la publication d'informations non financières de nature sociale et environnementale.

C'est surtout depuis les années 90 que la publication des rapports sociétaux (social et environnemental) par les grands groupes internationaux a pris de l'ampleur. En effet, celles-ci ont pris conscience que ces informations relevaient d'un instrument de communication au service de l'entreprise qui souhaite se montrer citoyennes et responsables dans un contexte marqué par la prise de conscience écologique et le développement durable. La négation de ce rôle et l'intégration de cette responsabilité nouvelle sont d'autant plus réprimées que la publication de ces informations relève en outre d'une obligation légale pour les entreprises mais également d'une démarche volontariste.

De nos jours, le concept de responsabilité sociétale apparaît comme un nouvel instrument figurant dans le cahier de charges de toute entreprise qui a négocié et signé son contrat en bonne et due forme et est obligée de se préoccuper non seulement des bénéficiaires, de la recherche de profit, de la maximisation des recettes, etc. ; mais également de la vie et des conditions du travail de son personnel, le développement des zones dans lesquelles elles opèrent, de la protection de l'environnement ainsi que de la santé et de la vie de ses clients.

Sur ce, il s'avère impérieux pour toute entreprise qui œuvre dans n'importe quel domaine ou secteur d'activité d'intégrer dans ses activités les préoccupations sociales, environnementales et économiques de manière à améliorer sa productivité, sauvegarder son image et celui de la notoriété de ses produits sur le marché en vue d'une compétitivité acquisitive.

Dans ce contexte, la connaissance du marché ainsi que la maîtrise des attributs qui influencent les choix des consommateurs et conditionnent la survie de l'entreprise se placent au centre des préoccupations permanentes des gestionnaires des produits et marques. Le marché de l'eau minérale n'est pas en reste de ce phénomène.

Dans la présente étude, nous avons jugé utile d'analyser le respect des normes par une entreprise dans la production de l'eau minérale en RDC, en nous posant les questions suivantes : Quelles sont les normes du développement durable dans la production de l'eau minérale ? Quelle est la responsabilité sociétale de Swissta/RDC dans le respect des normes pour sa production de l'eau minérale ?

Les hypothèses suivantes sont à considérer : Les normes du développement durable dans la production de l'eau minérale sont fixées par la législation locale et les organismes internationaux habilités en la matière ; La responsabilité sociétale de Swissta RDC repose sur le respect sans faille des normes en matière de production de l'eau minérale.

2. Littérature

2.1. Littérature empirique

La normalisation des systèmes qualité connaît depuis 1987, avec l'apparition des normes de la famille ISO 9000, une extension considérable. Les entreprises et organismes l'emploient pour répondre à des exigences externes, notamment celles des clients. Ils en espèrent aussi des progrès internes : maîtrise du savoir-faire, efficacité des processus, conformité des produits, motivation du personnel, productivité et maîtrise des coûts (Delmarquette, 2012).

L'auteur décrit les modalités de l'installation de ce référentiel, en s'appuyant sur plusieurs années d'expérience dans de nombreuses entreprises. Il analyse les écueils possibles et les moyens de les déjouer.

La conception d'une entreprise socialement responsable reste encore très lié pour les entreprises par des actions en faveur de l'écologie et des ressources humaines (Lakhal, 2019).

Par ailleurs, ces informations représentent une opportunité de communication institutionnelle hautement stratégique pour les entreprises qui, en s'auto-félicitant pour leur comportement exemplaire et leurs efforts, attendent en retour des réactions positives de la part d'investisseurs potentiels.

De son avis, l'information sociétale est utile car elle permet de compléter les informations données par la seule comptabilité purement financière souvent insuffisantes pour obtenir une vue d'ensemble de l'organisation et orienter les décisions des investisseurs qui doivent se reposer sur l'appréciation d'une multiplicité d'indicateurs.

La qualité est un thème transversal qui concerne toutes les organisations, les entreprises, les administrations, les associations. Il évoque la qualité de la norme internationale ISO 9001 et plus encore des démarches visant à maintenir, sur le long terme, une logique de progression dans différents domaines comme le management et les relations avec les clients et les employés (Bouchiki et al., 2019).

D'après l'auteur, l'objet des démarches qualité est d'interroger en profondeur le fonctionnement des organisations, d'identifier des sources d'amélioration afin de mettre en œuvre des plans d'action.

Le choix d'une marque d'eau minérale est soumis à l'évaluation des critères aussi bien rationnels qu'émotionnels. Cette étude a permis de cerner que l'individu encré dans le processus de choix est soumis à l'influence des facteurs aussi bien personnels qu'externes (Foka, 2017).

Ce qui permet de conclure que l'adoption des normes a un impact positif sur la transparence et la fiabilité des informations communiquées ; elle facilite les critères de choix et influe sur la croissance des bénéficiaires.

2.2. Littérature classique

2.2.1. *Notions du développement durable*

Le développement durable est le processus d'amélioration réelle de la qualité de la vie des hommes, en même temps qu'il conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est une amélioration qui soit continue Cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable. De plus en plus nombreux sont ceux qui sont convaincus que c'est notre seule option rationnelle. Le développement durable, ainsi que le définit l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, est un processus d'amélioration des conditions de vie des groupes humains dans les limites de capacité des écosystèmes (UICN, 2018).

Le développement durable est « une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement durable dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle » (wikipedia.org, 2025).

Le développement durable est conçu comme devant reposer sur des piliers interdépendants et vise à traduire dans des politiques et de pratiques un ensemble de 27 principes énoncés à la conférence de Rio (1992).

- La protection de l'environnement : Elle doit faire partie intégrante du processus de développement ;
- La production et la consommation responsables : Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental ;
- La responsabilité : Elle s'exerce aux niveaux individuel et collectif. À l'échelle internationale, les États ont des responsabilités communes, mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable.
- La solidarité : Elle se conçoit dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent tenir compte des besoins des générations à venir : leur droit à vivre dans un environnement sain. Dans l'espace, entre les peuples, entre les pays, entre les régions pauvres et les régions riches, entre milieu urbain et milieu rural ;
- La participation et l'engagement : Le développement durable repose sur l'engagement et la participation de tous. Ces deux principes visent à mettre en œuvre des processus d'information transparente et pluraliste, de consultation, de débat public, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international : la mise en place de conseils de jeunes, les conférences de citoyens ;
- La précaution : En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement : limiter les émissions de CO₂ pour freiner le changement climatique ;
- La subsidiarité : La prise de décision et la responsabilité doivent revenir à l'échelon administratif ou politique le plus bas en mesure d'agir efficacement : une action de coopération internationale doit s'intégrer aux politiques décidées et mises en œuvre localement et non s'y substituer.

Il n'existe pas d'outil universel. Il existe, en effet, plusieurs types d'outils. Toutefois, pour être efficaces, ceux-ci doivent favoriser des actions concrètes. C'est le cas des indicateurs de développement durable. Le développement durable est une notion protéiforme, comprenant plusieurs composantes et se prêtant mal à une mesure unique.

Un indicateur s'analyse comme une représentation simplifiée d'une réalité complexe. Un indicateur de développement durable répond généralement à trois grandes fonctions : une fonction scientifique (évaluer l'état de l'environnement ou les progrès du développement durable), une fonction politique (déterminer les priorités et évaluer les performances de l'action publique), une fonction sociétale (faciliter la communication, orienter l'action dans le bon sens).

2.2.2. La responsabilité sociétale des entreprises

La responsabilité sociétale est un concept proposant l'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les activités des entreprises et ses parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, fournisseurs, créanciers). C'est aussi une notion suivant laquelle les entreprises devraient avoir une action bénéfique à l'intérieur de la société et satisfaire ses multiples besoins économiques (Joly, 2015).

2.2.2.1. Norme ISO 26.000

Publiée en 2010 par l'Organisation internationale de normalisation « ISO », la norme ISO 26000 donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. Cela signifie agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société (OMS, 2020).

L'ISO 26000 est conçue comme un guide souple et non comme une norme, mais elle fixe des objectifs à atteindre qui puissent justifier une certification. De ce fait, elle se place au cœur de la stratégie RSE des entreprises. Pour établir le périmètre de la responsabilité sociétale d'une entreprise, la norme ISO 26000 pose 7 fondamentaux autour desquels articuler la réflexion et donc déployer des solutions de responsabilité contributrice au développement durable

- La gouvernance de la structure
- Les Droits de l'Homme

- Les conditions et relations de travail
- La responsabilité environnementale
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives au consommateur et à la protection du consommateur
- Les communautés et le développement local

Figure 1 : Logo ISO 26.000



Source : www.wikipedia.cd/rse-iso

2.2.2.2. Normes dans la production d'

Les traitements autorisés dans la production de l'eau minérale incluent la séparation de constituants instables tels que les composés contenant du fer, du manganèse, du soufre ou de l'arsenic, par décantation et/ou filtrage, le cas échéant, accélérée par une aération préalable. Ces traitements ne peuvent être effectués que si la minéralisation de l'eau n'est pas modifiée dans ses constituants essentiels qui lui confèrent ses propriétés. Le transport des eaux minérales naturelles dans des récipients de grande contenance (vrac) aux fins du conditionnement ou de toute autre opération avant le conditionnement est interdit. Dans l'eau minérale naturelle conditionnée, la concentration des substances indiquées ci-dessous ne doit pas dépasser les chiffres ci-après (Codex, 2010) :

Tableau 1 : Normes substances/concentrations

Substances	Concentrations
Antimoine	0,005 mg/l
Arsenic	0,01 mg/l
Barium	0,7 mg/l
Borate	5 mg/l
Cadmium	0,003 mg/l
Chrome	0,05 mg/l
Cuivre	1 mg/l
Cyanure	0,07 mg/l
Plomb	0,01 mg/l
Manganèse	0,4 mg/l
Mercuré	0,001 mg/l
Nickel	0,02 mg/l
Nitrate	50 mg/l
Nitrite	0,1 mg/l
Sélénium	0,01 mg/l.

Source : Codex, 2010.

Les substances ci-après doivent être présentes en quantité inférieure à la limite de quantification 2 lorsqu'ils sont analysés : Agents tensioactifs : 3 ; Pesticides et diphényles polychlorés : 3 ; Huile minérale : 3 ; et Hydrocarbures aromatiques polycycliques : 3.

2.2.2.2.1. Hygiène

La source ou le point d'émergence doit être protégé contre les risques de pollution. Les installations destinées à l'exploitation des eaux minérales naturelles doivent être réalisées de façon à exclure toute possibilité de contamination. À cet effet et notamment (Codex, 2010) : les installations de captage, les conduites d'amenée d'eau et les réservoirs doivent être construits avec des matériaux convenant à l'eau et de façon à empêcher l'apport de substances étrangères à cette eau; les conditions d'exploitation et, en particulier, les installations de lavage et de conditionnement doivent satisfaire aux exigences d'hygiène; si, en cours d'exploitation, il est constaté que l'eau est polluée, l'exploitant est tenu de suspendre toute opération d'exploitation jusqu'à ce que la cause de la pollution soit supprimée; l'observation de ces dispositions fera l'objet d'un contrôle périodique, conformément aux règlements en vigueur dans le pays d'origine.

2.2.2.2.2. Etiquetage

Outre les dispositions de la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, les dispositions suivantes sont applicables (Codex, 2010) :

- Nom du produit : La dénomination du produit doit être « eau minérale naturelle ». Les appellations ci-après doivent être utilisées et peuvent être accompagnées de termes descriptifs appropriés (par exemple : plate ou pétillante) : Eau minérale naturelle naturellement gazeuse ; Eau minérale naturelle non gazeuse ; Eau minérale naturelle dégazéifiée; Eau minérale naturelle renforcée au gaz carbonique de la source; Eau minérale naturelle gazéifiée.
- Nom et adresse : Le lieu où se trouvent la source et le nom de celle-ci doivent être déclarés.
- Mentions d'étiquetage supplémentaires : La composition chimique essentielle du produit doit être déclarée sur l'étiquette. Lorsque le produit contient plus de 1 mg/l de fluorure, l'expression ci-après doit figurer sur l'étiquette où elle fera partie de la dénomination ou bien sera placée à proximité de celle-ci ou encore apparaîtra en un autre endroit visible : « contient du fluorure ». La phrase suivante figurera en outre sur l'étiquette si le produit contient plus de 1,5 mg/l de fluorure : « Ce produit ne convient pas aux nourrissons, ni aux enfants de moins de sept ans ». Si une eau minérale naturelle a été soumise à un traitement, le résultat du traitement doit être déclaré sur l'étiquette.
- Mentions d'étiquetage interdites : Aucune allégation concernant les effets médicaux (préventifs, thérapeutiques, curatifs) ne doit être faite au sujet des propriétés du produit visé par la norme. Aucune autre allégation relative à des effets bénéfiques sur la santé du consommateur ne doit être faite, à moins qu'elle ne soit vraie et dépourvue d'ambiguïté.

2.2.2.2.3. Le Packaging

L'anglicisme « packaging » englobe les deux notions élémentaires que sont le conditionnement et l'emballage :

- Le conditionnement est l'enveloppe première du produit,

- L'emballage est le contenant supplémentaire destiné à assurer dans de meilleures conditions la sécurité, la manutention, la conservation et le stockage des produits. Le vocabulaire décompose cet anglicisme en quatre notions connexes et spécifiques : le conditionnement, l'emballage, le design d'un produit, la formulation et la configuration des propriétés fonctionnelles. Lorsqu'il est employé, le terme « packaging » se réfère d'avantage aux réflexions concernant l'apparence du produit telle qu'elle peut être étudiée par un designer.

2.2.2.2.4. L'emballage

Quelle que soit sa forme, ou la matière avec laquelle il est fabriqué, l'emballage a pour fonction principale de protéger le produit contre toute dégradation dû à des agents extérieurs. Il permet d'assurer dans les conditions optimales les diverses opérations logistiques sur le produit (manutentions, transport et stockage) (Delmarquette, 2012) :

- Amélioration et sécurisation des chargements / déchargement ;
- Réduction des ruptures de charge lors des acheminements ;
- Réduction des risques d'avaries transport ;
- Accélération du flux de transport multimodal.

Une analyse plus fine permet de distinguer en matières de transport et manutention plusieurs unités logistiques et en matière commerciale, différents niveaux d'emballage.

2.2.2.2.5. Le conditionnement

Le conditionnement est un emballage primaire (première enveloppe ou premier contenant). C'est-à-dire celui qui est au contact direct avec le produit. Moins orienté vers la protection contre d'éventuels agents extérieurs, le rôle du conditionnement est de :

- Protéger le contenu afin qu'il conserve toute sa qualité ;
- Faciliter l'étalage et la reconnaissance du produit dans les points de vente ;
- Captiver le choix du client parmi plusieurs produits concurrentiels ;
- Faciliter l'utilisation du produit après achat (grâce à sa forme, ses options, son marquage...);
- Protéger le consommateur contre d'éventuels risques chimiques.

Le conditionnement porte, outre la marque, une multitude de renseignements sur les conditions d'utilisation et de conservation du produit, ainsi que différentes mentions légales obligatoires. Packaging est l'anglicisme du mot conditionnement. Cependant, dans son utilisation technique, le terme « Packaging » a une portée plus large :

- Selon le niveau d'emballage, le packaging englobe les emballages primaire, secondaire et tertiaire ;
- Bien qu'orienté marketing, il s'intéresse moins à la protection du contenu mais plus à la présentation du produit dans les rayons ;
- Il s'intéresse fortement à l'aspect extérieur, avec pour objectif de faciliter l'achat du produit. En effet, nombreuses études révèlent que les produits dont l'aspect extérieur a été le mieux étudié se vendent le mieux dans les supermarchés ;
- Il a un rôle de ciblage des différents segments de marché, de dimensionnement et design des unités de vente consommateur (taille, forme, format, etc.). Bien qu'ayant aussi une fonction commerciale prédominante, le terme packaging à la différence du conditionnement est centré plus sur la conception et détermination de la taille des unités de vente, afin de satisfaire les besoins de chaque segment de marché. Élaboré en fonction du type des consommateurs ciblés. Le packaging se rapporte aussi à une gamme de prix. Dans cette perspective l'optimisation de l'apparence du produit vise à améliorer.

2.2.3. Critères de choix de Swissta eau minérale par les particuliers

Pour s'assurer un mode de vie sain en buvant quotidiennement l'eau minérale Swissta l'entreprise recommande de la garder à l'abri du soleil et de la chaleur, la conserver dans un endroit propre, sec, frais et sans odeur. Swissta est une eau minérale qui serait traitée suivant les normes internationales ensuite conditionnée dans les bouteilles en plastique. Cette eau est destinée à toutes personnes mais excellente surtout pour la croissance de tout petits enfants. Elle est destinée à une consommation par voie orale afin de procurer la bonne santé de toute personne qui la consomme.

L'entreprise Swissta RDC s'est décidée de rajeunir son produit en changeant son packaging afin de faciliter son transport et sa prise en main par les clients dans les super et hyper marchés. Mais aussi Swissta a également élargie sa gamme des produits en ajoutant une bouteille de 0,35 litre. Ce changement de conditionnement est dû à la perception que son public cible avait de l'ancienne bouteille de 0,5 litre qui ne le satisfaisait pas par rapport au contenu. On distingue généralement quatre conditionnements du produit Swissta eau minérale : Swissta 19 litres, Swissta 1,5 litre, Swissta 0,65 litre et Swissta 0,35 litre.

3. Conclusion

En République Démocratique du Congo, les activités de production, de distribution et de commercialisation de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'eau minérale, de l'eau thermale et autre de même nature sont soumises à l'autorisation du Ministre ayant l'Energie dans ses attributions. L'autorisation d'exercer les activités est subordonnée aux conditions des autorités habilitées en la matière qui engagent la responsabilité de l'entreprise productrice en cas de défaillance.

La connaissance du droit des consommateurs et la protection des consommateurs ne sont pas très développées en République Démocratique du Congo, tel est le cas de Swissta d'après notre enquête sur terrain : Les lois relatives à la protection des consommateurs mettent l'accent sur les normes de qualité, de conservation et de prix des produits consommés mais les textes seuls ne suffisent pas à sécuriser la consommation sans danger des produits ; Les dispositions juridiques s'accompagnent des mesures pratiques de contrôle et de sanction de l'entreprise en cas de non-respect des normes et standards de l'eau minérale ; Que le législateur puisse vulgariser les textes qui existent mais dont le contenu est ignoré par le commun du congolais. Avec l'appui de l'Office Congolais de Contrôle, OCC en sigle, et des associations de protection des consommateurs que l'on puisse engager la responsabilité des entreprises pour atteinte à la vie des personnes et à la consommation. Tout congolais a le droit d'avoir accès à de l'eau minérale sûre et de qualité.

Références

- [1]. ANA`PI (2021), Rapport annuel d'activités, Kinshasa.
- [2]. Bouchiki, H., et Kimberly, J. (2019), Entrepreneurs et gestionnaires. Les clés du management entrepreneurial, Paris, d'Organisation.
- [3]. Delmarquette, H. (2012), Mercatique, Paris, Foucher.
- [4]. Joly, B. (2015), Le marketing, Bruxelles, De Boeck.
- [5]. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du Président de la République Kinshasa, 1er août 2007.
- [6]. Foka F., Les critères de choix d'une eau minérale, Mémoire, DESC Marketing, Université de Douala, 2016.
- [7]. Lakhil, N. (2019), Responsabilité sociétale des entreprises dans les normes IFRS, Master en finance et contrôle de gestion, Paris, Université Paris Dauphine.
- [8]. OCDE (2020), Les petites et moyennes entreprises : force locale, action mondiale, Paris.
- [9]. OMS (2017), L'eau, Rome.
- [10]. UICN (2018), Développement durable, Gland.
- [11]. www.google.cd/criteres-de-choix-eau-minerale, consulté le 11/04/2025 à 11h33.
- [12]. www.google.cd/normes-et-standards, consulté le 21/03/2025 à 17h45.
- [13]. www.google.cd/norme, consulté le 07/04/2025 à 18h13.
- [14]. www.wikipedia.org/produit-manufacturé, consulté le 29/05/2025, à 13h54.